

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 décembre 2021
Délibération n° : 2021_63
Date de convocation : 07 décembre 2021

Objet : Amortissement des études anciennes (au 2031)

Par la suite d'une convocation en date du 07 décembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 14 décembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Annie COLOMBIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Christian BLANC (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, en visioconférence, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, absent

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;

Considérant :

- Qu'il convient de reconstituer les amortissements non effectués pour les études anciennes enregistrées à l'inventaire sous les références :

○ 110 – NATURA 2000	pour 29'554,00 €
○ 113 – SUIVI TOURISME DURABLE	pour 63'186,44 €
○ 113SUIVITOURISMEDURABL – SUIVI	pour 23'558,71 €
○ 124 – LOGIPARC	pour 7'176,00 €
○ 72DIAGNOSTICSPASTOR – GESTION PASTORALE	pour 11'205,00 €
○ 73INTERREGII – OPE INTERREG	pour 51'241,47 €
○ 84SCHEMACONCERTE – ETUDES RECHERCHE DVPMT	pour 7'354,14 €
○ 92QUALITEEAUXETASSAIN – ETUDES EAUX ASSAIN	pour 157'198,34 €
○ 98NATURA2000 – ETUDES	pour 16'665,77 €
	pour un total de 367'139,87 €

- Qu'il convient de reconstituer le solde des amortissements non effectués pour les études anciennes enregistrées à l'inventaire sous les références :

○ 115 – PLANS COMMUNAUX	pour 25'440,88 €
○ 138 – CARTOGRAPHIE	pour 19'412,60 €
○ 2011/153/ETUDE 1 – SIGNALÉTIQUE MDT 278/11	pour 2'545,04 €
○ 76LEADERII – ETUDES	pour 92'166,64 €
○ 94EXPERTISEHYDRAULIQUE- ...APRES CRUE 2000	pour 5'407,89 €
	pour un total de 144'973,05 €

soit un total général de 512'112,92 €.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20211214-2021_63-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 décembre 2021
Délibération n° : 2021_63
Date de convocation : 07 décembre 2021

Objet : **Amortissement des études anciennes (au 2031)**

Le Comité syndical, réuni le 14 décembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 37
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 05

Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Contre : 00 Pour : 15
Abstentions : 01

De procéder à la reconstitution de ces amortissements par la reprise des dotations du Fonds de compensation de la TVA au compte 10222 pour 512'112,92 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

